

22 février 2018

Subventions 2018

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	50 €
SPORT ET LOISIRS DE LA COULONCHE (section tennis de table)	500 €
SPORT ET LOISIRS DE LA COULONCHE (section TAÏSO)	500 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	165 €
UNION Nationale de l'Aide (UNA LA FERRIERE AUX ETANGS)	80 €
CLUB DES SANS SOUCIS DE LA COULONCHE.....	185 €
COMITÉ DES FÊTES DE LA COULONCHE	375 €
ASSOCIATION POUR LA REVALORISATION DU PATRIMOINE MINIER	70 €
UNC.SECTION LA COULONCHE LA FERRIÈRE AUX ÉTANGS	80 €
COMITÉ D'ÉCHANGE WEHRETAL	342 €
INDEPENDANTE DE MESSEI	110 €
APE Collège Ch. Léandre	880 €
The Barbouille Quad.....	50 €

Travaux salle communale

M. le Maire donne aux conseillers le résultat de l'attribution des primes dans le cadre du programme économies d'énergie dans les TEPCV, à savoir la somme de 63 809,74 €. Il leur présente également un devis concernant les travaux d'électricité à prévoir. Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'effectuer les travaux de la salle communale, désigne M. le Maire pour lancer la consultation, précise que les crédits seront inscrits au budget 2018 et charge M. le Maire ou le 1^{er} adjoint de signer tous documents ou pièces utiles.

Travaux mairie

Par délibération en date du 17 février 2017, le conseil municipal avait décidé de travaux de réhabilitation de la mairie. La commune ayant reçu notification de DETR pour ce dossier en août 2017, le conseil décide d'effectuer les travaux et charge le Maire de signer tous documents utiles.

Voirie

M. le Maire présente des devis au conseil municipal concernant les travaux d'accessibilité du cimetière et de l'église pour des montants respectifs de 11 865,00 € H.T et 6 480,00 € HT. Le conseil décide d'exécuter les travaux d'accessibilité du cimetière et de l'église.

Complément vente chemins

M. le Maire rappelle aux conseillers que, par délibération en date du 10 octobre 2013, le Conseil avait décidé la vente de plusieurs chemins. Il explique qu'afin de finaliser l'opération, il convient de prendre une délibération complémentaire pour ajouter que :

1 – la commune fait l'acquisition de :

- partie de la parcelle E 431 appartenant aux Consorts Fourmont (parcelles **E 731** pour **57ca** et **E 732** pour **2a 01ca**) ;
- partie de la parcelle E 432 appartenant à M. Jean-Pierre CHEVAUCHER (parcelles **E 734** pour **64ca** et **E 736** pour **1a 20ca**) ;
- partie de la parcelle E 433 appartenant également à M. Jean-Pierre CHEVAUCHER (parcelles **E 737** pour **79ca** et **E 739** pour **1a 07ca**).

2 – la commune vend :

- à M. Jean-Pierre CHEVAUCHER, les parcelles E **732** (2a01ca) et E **774** (2a69ca) ;
- aux Consorts Fourmont les parcelles **E 736** (1a20ca) et **E 739** (1a07ca).

En précisant que ces transactions auront lieu, conformément à la délibération du 10 octobre 2013 moyennant le prix de 1 € le m².

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil décide :

- ✓ **DÉCIDE** de la réalisation des transactions ci-dessus moyennant le prix de 1 € le m² ;
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs au 1^{er} adjoint pour la signature des actes translatifs de propriété qui seront reçus en la forme administrative ;
- ✓ **CHARGE** M. le Maire de mener à bien ce dossier et signer toutes pièces s'y rapportant.

Tarifs salles

M. le Maire explique aux conseillers qu'il arrive fréquemment que les deux salles du complexe multisport soient demandées à la location. Il rappelle que la commune propose déjà à la location la salle près de la mairie qui comprend également une petite salle pour les vins d'honneur mais que cela s'avère parfois insuffisant et propose de mettre ces 2 salles supplémentaires à la location.

Le conseil décide de mettre le club-house ainsi que la salle de sport à la location pour les habitants de la commune lorsque les autres salles sont indisponibles et définit les tarifs suivants :
-35 € pour le club-house

-50 € pour la grande salle de sport

avec participation aux charges d'électricité de 0.16centimes d'euro du Kwh et nettoyage effectué par le locataire.

La location de la grande salle de sport est réservée uniquement aux associations de la commune
La présente décision est applicable à partir du 1^{er} mars 2018.

Questions diverses :

Voirie : réparations de goudron à faire sur la route du Petit Gué Morin.

Cantine : devis pour le radiateur de la cantine et la sonnette de l'école acceptés pour un montant de 1 145,00 € H.T

Don : M. André Chesné fait don d'une horloge ancienne à la commune qui l'accepte.

SDIS : M. le Maire donne aux conseillers des informations concernant les contrôles des bouches d'incendie. Des discussions sont en cours à Flers-agglo concernant la future gestion de ces contrôles.

Voirie 2018 : réunion de la commission des chemins prévue le 3 mars.